

**Le Mois du film
documentaire est
une manifestation
coordonnée par
Images en bibliothèques**

Avec le soutien du Ministère de
la Culture et de la Communication
(Service du Livre et de la Lecture et
Service de la Coordination des
Politiques Culturelles et de
l'Innovation) et du Centre national
du cinéma et de l'image animée

Ainsi que de la Région Ile-de-France,
la Procirep, la Scam et l'Institut
français



**LE MOIS DU FILM
DOCUMENTAIRE**

Charte nationale

(réalisée en février 2013)

Le Mois du film documentaire est devenu un rendez-vous incontournable pour la visibilité du documentaire de création.

Chaque année en novembre, de nombreuses structures sont invitées à imaginer une programmation de films documentaires (plus de 1 700 en 2012).

Pendant un mois, médiathèques, salles de cinéma, associations, structures culturelles, éducatives et sociales mettent en commun moyens et énergies au service du cinéma documentaire.

Cet événement de grande ampleur permet de montrer une diversité de films à un public de proximité, non spécialiste, celui de tous les lieux, des grandes et petites villes mais aussi des territoires les plus ruraux.

La plupart des projections sont accompagnées d'animations : rencontres avec des réalisateurs, débats avec des intervenants, expositions, ateliers de pratique artistique, mise en avant de films et livres en prêt ou consultation sur place.

Cette manifestation nationale et internationale, initiée par Images en bibliothèques, s'est développée sur tous les territoires, avec la participation de nombreux partenaires et coordinateurs régionaux.

La présente charte présente les objectifs et modalités de fonctionnement du Mois du film documentaire.

Valoriser

la richesse du documentaire de création en faisant découvrir des œuvres rares ou habituellement peu diffusées.

Proposer

des moments de découverte collective par l'organisation de projections publiques.

Susciter

la curiosité et initier des réflexions à travers les regards singuliers des auteurs.

Faciliter

la rencontre entre les auteurs et les publics.

Sensibiliser

les jeunes publics au documentaire.

Favoriser

les échanges interprofessionnels et accompagner les acteurs de la diffusion cinématographique et audiovisuelle.

Développer

un réseau de partenaires pour la visibilité du documentaire.

Élargir

les publics des structures culturelles grâce à une communication renforcée.

Le réseau du Mois du film documentaire

Le Mois du film documentaire réunit un grand nombre de participants (programmeurs, lieux de diffusion, partenaires), qui constitue un véritable réseau pour la diffusion du documentaire sur tous les territoires : médiathèques, salles de cinéma, associations, musées et centres culturels, établissements éducatifs, structures sociales, etc.

Ce réseau développe une réflexion à l'année sur la diffusion du film documentaire, les œuvres, et leurs circulations dans les différents lieux. Les programmations proposées durant le mois de novembre sont la partie visible et le résultat d'actions menées sur le long terme.

Les organisateurs des programmations et projections sont des structures à vocation culturelle, éducative ou sociale, désireuses de faire découvrir des films documentaires à une diversité de publics.

Les participants sont implantés dans toutes les régions, dans les grandes villes, petites communes et zones rurales. Ils constituent un réseau national, véritable maillage du territoire pour la diffusion de films peu visibles auprès d'un large public.

Les médiathèques assurent l'accès aux différentes formes d'expression culturelle, développent et favorisent le dialogue interculturel. Elles sont détentrices de collections de films documentaires rares. La manifestation permet de faire connaître leurs fonds de films, en prêt tout au long de l'année, et renforce leurs actions en faveur de l'éducation à l'image et du partage des savoirs.

Les salles de cinéma participantes ont une politique culturelle exigeante et volontariste. Elles sont le lieu privilégié où le cinéma est montré dans des conditions exigeantes, tout au long de l'année et sont soucieuses de défendre une programmation diversifiée sur grand écran.

Des établissements scolaires participent afin de faire découvrir des œuvres et sensibiliser les jeunes publics au cinéma documentaire, éveiller leur curiosité et leur regard critique. Les professeurs organisent une programmation, souvent en partenariat avec un équipement culturel, et en invitant un intervenant à venir discuter avec les élèves.

Le réseau des Centres culturels français et Alliances françaises participe à travers le monde, grâce au concours de l'Institut français. Le Mois du film documentaire est une occasion pour favoriser les regards croisés et les échanges entre les expressions françaises et étrangères.

Des structures du domaine social participent à la manifestation et permettent de rendre visibles les films auprès d'une diversité de publics (associations, maisons de quartier, MJC, foyers ruraux, prisons, hôpitaux, etc.).

Un grand nombre de participants mettent en place leur programmation en partenariat avec d'autres structures. Ces partenariats favorisent la circulation des publics dans les lieux culturels des territoires.

Les programmations

Le Mois du film documentaire permet de faire découvrir la richesse du documentaire de création. Les programmations témoignent de la fécondité du genre et proposent de découvrir une diversité de regards et de formes autour d'une multitude de thèmes : sujets politiques, sociaux, littéraires, portraits, rétrospectives d'auteurs, courants esthétiques et historiques du cinéma documentaire, etc.

Le Mois du film documentaire est l'occasion pour proposer un événement singulier et convivial favorisant l'échange entre les publics. La plupart des projections sont accompagnées de rencontres et animations.

Exemples :

- rencontres avec les réalisateurs ;
- venues d'intervenants très divers ;
- accompagnement des films par des professionnels de l'éducation à l'image, programmeurs ou médiateurs ;
- films et livres en prêt ou consultation sur place dans les médiathèques ;
- expositions en lien avec les films programmés ;
- ateliers de pratique artistique ;
- lectures et spectacles ;

Le Mois du film documentaire est une manifestation qui repose sur le principe de la liberté de participation et de programmation. Chaque participant est invité à imaginer sa propre programmation, en fonction de son projet artistique et culturel, de ses publics, de son établissement, etc. Les échanges menés à l'année au sein du réseau permettent d'affiner les choix et incitent à la créativité.

Les films

De nombreux films sont projetés chaque année dans le cadre du Mois du film documentaire (plus de 1 700 films de 1 500 auteurs différents en 2012). Ces films sont issus de la production récente et du patrimoine. Le Mois du film documentaire permet de valoriser la production de l'année en renforçant la visibilité de films fragiles, qui trouvent habituellement peu de publics. Il permet également de faire redécouvrir des œuvres plus anciennes.

Le Mois du film documentaire réunit des œuvres de sources différentes : films à l'affiche en salle, œuvres audiovisuelles produites ou co-produites par une chaîne de télévision, films autoproduits, etc. Les films sont issus de la production française ou étrangère.

Regards sur le monde, ces films invitent à la réflexion et à l'échange sur des thèmes qui traversent notre société (thèmes politiques, sociaux, historiques, artistiques, littéraires, philosophiques, mais aussi des rétrospectives sur des auteurs, des mouvements du cinéma, etc.). Ils rendent compte d'une recherche formelle, à l'image de la diversité des regards de leurs auteurs, soucieux de défendre une approche créative du documentaire.

Les films programmés sont habituellement peu diffusés sur les écrans, du fait de créneaux de diffusion à la télévision de plus en plus limités et des difficultés de distribution et d'exploitation. Le Mois du film documentaire donne une visibilité à ces œuvres méconnues du grand public.

Les publics

Grâce aux échanges qu'il suscite, le Mois du film documentaire fidélise les publics et facilite les liens avec les professionnels. Il s'agit d'un rendez-vous annuel attendu par beaucoup de spectateurs.

Le Mois du film documentaire s'adresse à des publics très divers (grandes villes, petites communes et zones rurales) qui n'ont pas forcément une pratique cinéophile prononcée. Ainsi, il permet de faire découvrir des œuvres exigeantes à un très large public.

La participation du réseau associatif, des MJC, des foyers ruraux, des établissements hospitaliers et pénitenciers, etc., permet de faire découvrir des œuvres rares à des publics qui ont habituellement peu accès à ces films.

Le Mois du film documentaire est l'occasion de mettre en avant le travail d'accompagnement de publics spécifiques autour du cinéma documentaire fait tout au long de l'année par les programmeurs.

La participation des établissements éducatifs permet de sensibiliser les jeunes publics au cinéma documentaire et participe à la découverte d'une cinématographie diversifiée.

La coordination nationale

Images en bibliothèques est à l'origine du Mois du film documentaire et en assure la coordination nationale. Depuis 1989, l'association œuvre pour la valorisation des collections cinématographiques et audiovisuelles des médiathèques.

Les missions de l'association sont :

- Animer le réseau des bibliothécaires de l'image en impulsant des activités en réseau ;
- Favoriser les échanges interprofessionnels en mettant en œuvre des actions communes entre les médiathèques et d'autres structures ;
- Promouvoir la diversité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en médiathèque en proposant des outils d'évaluation en matière de documentaire ;
- Mettre en place des actions de formation en encourageant le développement de pratiques professionnelles sur tous les territoires.

La coordination du Mois du film documentaire s'articule avec les autres activités de l'association menée tout au long de l'année : commission nationale de sélection de films documentaires, formations, journées d'étude, animation du réseau, accompagnements de projets autour de l'acquisition de films et la valorisation des collections, etc.

À ce titre, Images en bibliothèques :

- développe la manifestation et accompagne ses orientations ;
- impulse des projets ;
- favorise le dialogue entre les différents acteurs et facilite les échanges interprofessionnels ;
- initie des partenariats ;
- aide les professionnels dans la mise en place de leurs projets ;
- réalise les propositions nationales de films avec des tarifs de projection négociés, ainsi que différentes ressources pour la mise en place des programmations ;
- réunit et coordonne les coordinations régionales ;
- crée une unité et visibilité nationale ;
- gère les inscriptions des programmeurs ;
- réalise la communication nationale (visuel, newsletter, dossier de presse et communiqués, partenariats média, envois d'affiches, bande-annonce, etc.) ;
- gère le site Internet national www.moisdudoc.com
- réalise l'ouverture et le bilan nationaux ;

Images en bibliothèques organise les ateliers du Mois du film documentaire, en vue de la préparation de l'édition à venir. Lors de ces journées, l'association organise des rencontres, débats, présentations de pistes de programmations et de films, etc.

Pour l'organisation du Mois du film documentaire, Images en bibliothèques est subventionné par :

- le Centre du cinéma et de l'image animée, pour ses missions de valorisation du documentaire, de sensibilisation auprès de publics diversifiés, d'impulsion d'actions d'éducation à l'image, de développement de pratiques professionnelles en réseau et en partenariat ;
- le Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication pour son action en faveur des médiathèques : animation du réseau des professionnels de l'image dans les médiathèques, valorisation des collections de films des médiathèques, mise en place d'activités en partenariat avec d'autres structures ;
- le Service de la Coordination des Pratiques Culturelles et de l'Innovation pour son action d'éducation à l'image en faveur des jeunes publics et du développement de pratiques professionnelles en partenariat entre les établissements scolaires et les structures culturelles.

Les partenaires

Images en bibliothèques développe des partenariats nationaux avec des institutions publiques, réseaux de professionnels, groupements d'auteurs et de producteurs, partenaires artistiques et diffuseurs de films.

Les échanges et concertations menées avec l'ensemble des partenaires nationaux permettent d'affiner les choix d'orientation et de développement de la manifestation, en essayant de répondre aux différentes problématiques professionnelles.

Les coordinations régionales

Les coordinations régionales se constituent en concertation et en accord avec Images en bibliothèques. Elles deviennent coordinateur régional du Mois du film documentaire en acceptant de prendre en charge certaines missions pour la manifestation, parce qu'elles mènent à l'année un travail autour du documentaire avec le réseau professionnel de leur territoire.

Les coordinations régionales du Mois du film documentaire sont assurées par des structures professionnelles diverses, qui œuvrent à l'année pour la valorisation du documentaire, parfois en partenariat : médiathèques, salles de cinéma, agences régionales pour le livre et/ou pour le cinéma, pôles régionaux d'éducation à l'image, associations, centres de documentation, etc.

Suivant la singularité des territoires et des structures professionnelles implantées, des coordinations départementales peuvent exister. Au même titre, des coordinations interrégionales peuvent se mettre en place dans le cas où une structure coordonnerait la manifestation sur deux régions.

Les coordinations régionales structurent l'organisation de la manifestation sur leurs territoires et accompagnent les programmeurs dans la mise en place de leurs événements. Elles favorisent les échanges entre les professionnels du territoire, impulsent le développement de la manifestation et renforcent la visibilité de l'événement dans la région.

À ce titre, les coordinations régionales :

- fédèrent et accompagnent les professionnels de leur région ;
- impulsent des actions pour l'accès au cinéma documentaire à destination d'une diversité de publics ;
- développent et renforcent le réseau de diffusion du documentaire en favorisant les partenariats ;
- apportent une visibilité régionale à l'événement et représentent leur territoire dans les réunions nationales.
- informent des propositions de programmations et projets de la coordination nationale ;
- favorisent les initiatives locales des participants dans toute leur liberté de programmation ;

Selon leurs moyens et leurs activités, elles sont susceptibles de :

- proposer des films et organiser des circulations d'œuvres ou des tournées d'auteurs ;
- proposer des ressources professionnelles ;
- organiser des journées d'études et des formations ;
- mettre en avant une sélection de films choisis par leurs soins produits dans leur région ;
- mettre à disposition des lieux participants du matériel de projection.

L'activité de coordination régionale du Mois du film documentaire est souvent subventionnée par les services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, les DRAC, les Conseils régionaux, des Conseils généraux et des Communautés de communes, avec différents objectifs dont : la valorisation du dynamisme du territoire en faveur du film documentaire, le renforcement des actions menées en partenariat entre les structures du territoire, le développement et la diversification des publics des différents équipements culturels.

1 - Modalités et conditions de participation

1.1 - Participer, mode d'emploi

Étape 1

La structure participante construit sa programmation (recherche de films, intervenants, dates et horaires). Les propositions de films d'Images en bibliothèques seront disponibles en mai dans l'espace pro du site www.moisdudoc.com. Elles peuvent s'appuyer sur ces propositions ou trouver les films par leurs propres moyens.

Étape 2

Elles inscrivent leur programmation sur le site www.moisdudoc.com entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre. Une fois validée par Images en bibliothèques, la programmation sera visible dans le programme national en ligne.

Étape 3

Elles bénéficient d'une communication nationale transmise par Images en bibliothèques et ont accès à des outils en téléchargement sur le site pour réaliser leurs propres supports de communication.

1.2 - Les structures participantes

La participation au Mois du film documentaire est gratuite et est ouverte aux structures qui organisent une ou plusieurs projection(s) de film(s) documentaires pendant le mois de novembre.

L'inscription n'est pas ouverte aux producteurs et distributeurs qui souhaitent organiser une projection à visée promotionnelle des films de leurs catalogues.

Sont considérées comme participantes, les structures dont la programmation inscrite sur le site www.moisdudoc.com a été validée par Images en bibliothèques.

Les inscriptions sont validées par Images en bibliothèques qui est en mesure de refuser ou d'exiger la modification de certaines inscriptions si elle juge qu'elles sont contraires à l'esprit de la manifestation. Dans ce cas, elle en informe la structure ainsi que le coordinateur régional.

« Le Mois du film documentaire » est un nom déposé à l'INPI par Images en bibliothèques. Seuls les programmeurs participants inscrits sont autorisés à utiliser ce nom pour communiquer sur leurs projections.

1.3 - Les projections et programmations

Dans la mesure du possible, les films choisis et les animations constituent une programmation originale : rétrospective d'un auteur, thématique liée à un sujet de société, etc.

Les programmeurs choisissent les films de manière autonome et sont libres quant au choix de leur thématique et titres de films. Le Mois du film documentaire est une manifestation qui privilégie et valorise un travail de programmation inventif et singulier de la part de chaque participant.

Images en bibliothèques et certains coordinateurs régionaux réalisent des sélections de films avec des tarifs de diffusion négociés ainsi que différentes ressources. Les programmeurs peuvent s'appuyer sur ces propositions visibles sur le site www.moisdudoc.com

1.4 - Droits de diffusion

L'inscription n'exempte pas des droits de diffusion. Les programmeurs s'engagent à s'acquitter des droits de diffusion des films, ou à s'assurer que ceux-ci ont été négociés pour l'occasion (propositions des coordinateurs).

Les conditions et tarifs de diffusion des films dépendent de l'accord passé avec l'ayant droit (producteur, distributeur, catalogue fournisseur des médiathèques).

En médiathèque, les films programmés doivent disposer des droits de représentation publique.

La diffusion d'œuvres musicales par le biais de films, impose l'acquittement des droits musicaux auprès de la SACEM, à la charge du lieu diffuseur.

Un amendement entre l'AMF (Association des Maires de France) et la SACEM facilite le paiement des redevances pour les médiathèques. Il convient de s'assurer que la médiathèque a englobé la projection de films dans sa redevance.

1.5 - Partenariats et complémentarité entre les équipements culturels

Les structures qui mènent une activité cinématographique non commerciale (médiathèques, associations, musées, etc.) sont complémentaires des salles de cinéma en diffusant des films qui ne sont pas à l'affiche. Ce sont des partenaires possibles permettant de mutualiser ses moyens pour encourager une pratique cinéphile des publics.

Il est important de se tenir informé de l'activité cinématographique des autres équipements

culturels implantés sur le territoire afin de mettre en place une politique culturelle complémentaire et développer des partenariats pour favoriser la circulation des publics.

Le Mois du film documentaire favorise les partenariats entre les structures (médiathèques, salles de cinéma, associations, établissements scolaires) afin de développer des pratiques professionnelles concertées et inciter à la circulation des publics.

1.6 - Les rencontres et animations

Dans la mesure du possible, les projections sont accompagnées de rencontres avec les publics.

Ces rencontres sont animées soit par les réalisateurs des films, des intervenants spécialisés sur le sujet, les programmeurs ou des professionnels de l'éducation à l'image.

Il est fortement recommandé de rémunérer les auteurs venus discuter avec les publics de leurs films. Le montant de cette rémunération dépend de l'accord passé avec le réalisateur et varie en fonction de la durée de l'intervention.

D'autres animations peuvent accompagner les projections : mise en avant de films et livres en prêt ou consultation sur place dans les médiathèques en lien avec les films, expositions en lien avec les films programmés, ateliers de pratique artistique, lectures et spectacles, repas et cocktails, etc.

1.7 - Les séances scolaires

Les établissements scolaires sont invités à participer afin de faire découvrir ces œuvres aux jeunes publics en créant un événement spécifique. Ces séances scolaires ne sont pas la simple diffusion en classe d'un film sur un téléviseur mais proposent une action plus imaginative.

Les séances scolaires sont suivies d'échanges et de rencontres avec des réalisateurs ou intervenants.

Les séances scolaires ont lieu dans les centres de documentation des établissements ou dans des lieux partenaires (salles de cinéma, médiathèques, associations, etc.). Les séances en salle permettent d'inciter une pratique cinéphile auprès des jeunes spectateurs. Les animations dans les médiathèques font découvrir les collections de films et autres ressources.

1.8 - Communication

Les programmeurs participants utilisent le visuel national ainsi que les mentions et logos pour communiquer autour leurs projections. Les mentions sont détaillées dans la charte d'utilisation téléchargeable dans la rubrique « Communiquer » du site Internet.

Les structures participantes diffusent avant les films, chaque fois que c'est techniquement possible, la bande-annonce nationale transmise par Images en bibliothèques en DVD ou DCP.

Les logos nationaux sont : Images en bibliothèques, Centre national du cinéma et de l'image animée, Ministère de la Culture et de la Communication.

Images en bibliothèques a la possibilité d'utiliser

les contenus inscrits par les participants afin de communiquer sur la manifestation et de réaliser le bilan.

1.9 - Liaison avec Images en bibliothèques

Durant l'année, Images en bibliothèques assure une liaison avec les programmeurs participants afin de préparer l'édition suivante, faire suivre des informations et des échanges entre les professionnels du réseau.

Images en bibliothèques aide les participants qui le souhaitent à la mise en place de leur projet et gère leur inscription en ligne.

Après la manifestation, en décembre, les participants s'engagent à répondre au questionnaire transmis par Images en bibliothèques afin de réaliser le bilan de la manifestation.

2.1 - Création et fonctionnement d'une coordination régionale

Les coordinations régionales se mettent en place en concertation et en accord avec Images en bibliothèques.

Les structures peuvent devenir coordinateurs régionaux uniquement si :

- elles ne tirent aucun bénéfice commercial à travers le Mois du film documentaire ;
- leur mission principale dans le cadre du Mois du film documentaire n'est pas strictement la diffusion d'un catalogue de films ou de productions régionales ;
- elles mènent une action sur leur territoire à l'année (seules ou en partenariat) pour la diffusion du documentaire et l'accompagnement d'un réseau professionnel ;
- elles relaient auprès des professionnels souhaitant participer les informations sur la manifestation ;
- elles relaient les informations transmises par Images en bibliothèques (projets, réflexions et pistes de programmations) ;
- elles participent aux réunions nationales ;
- elles s'accordent avec les objectifs et les principes de fonctionnement, exposés dans cette présente charte.

Les coordinations régionales :

- réunissent au moins une fois par an les participants de leur région afin de les informer sur la manifestation, les fédérer et les aider à construire leurs événements ;
- renseignent tous participants potentiels de leur région sur la manifestation ;
- apportent une visibilité sur le programme de

- leur territoire (programme papier, communiqué de presse, dépliants, etc.) ;
- sont susceptibles de :
 - proposer des films aux participants ;
 - organiser des circulations de films ou des tournées d'auteurs ;
 - proposer des ressources professionnelles ;
 - organiser des journées d'études et des formations ;
 - mettre à disposition des lieux participants du matériel de projection.

Les propositions de films faites par les coordinateurs ne doivent en aucun cas être une obligation pour participer à l'événement. Les coordinateurs incitent les structures à imaginer leurs événements et encouragent les initiatives originales et singulières. Les coordinateurs sont soucieux de proposer une programmation diversifiée sur leur territoire.

Les coordinateurs régionaux qui réalisent des propositions de films sont soucieux de négocier des tarifs de diffusion corrects, à la fois pour les programmeurs et pour les ayant-droits.

Les coordinateurs informent et accompagnent les professionnels de leurs territoires afin que les projections aient lieu dans les meilleures conditions techniques possible.

Les coordinations régionales qui organisent des circulations de réalisateurs pour accompagner leurs films, s'engagent à rémunérer tant que possible ces auteurs, ou à veiller à ce qu'ils le soient par les structures accueillantes.

2. 2 - Les réunions nationales

Images en bibliothèques convie les coordinations régionales à se réunir chaque année, si possible deux fois par an, afin de faire le bilan de l'édition passée et organiser l'édition à venir.

Images en bibliothèques se charge de la mise en place de ces réunions, consulte au préalable les coordinateurs régionaux pour l'ordre du jour et rédige les comptes-rendus.

2. 3 - Les ateliers de préparation

Images en bibliothèques organise en cours d'année des journées de préparation à l'édition suivante du Mois du film documentaire.

Ces ateliers sont l'occasion de rencontres et échanges entre participants, partenaires et coordinateurs.

Lors de ces journées sont présentées des pistes de programmations, des idées de films, des réflexions sur le cinéma documentaire et sa diffusion auprès des publics.

2. 4 - Le site Internet

Le site www.moisdudoc.com est l'outil fédérateur des participants au Mois du film documentaire.

Il donne accès au programme complet de la manifestation, à destination des publics. Un espace professionnel est dédié aux participants pour la mise en place de leur projet.

Ce site Internet est géré par Images en bibliothèques.

Alsace

Vidéo Les Beaux Jours

Aquitaine

ECLA

Écrit Cinéma Livre en Aquitaine

ACPA

Association des cinémas de proximité en Aquitaine

Basse-Normandie

Maison de l'Image Basse-Normandie

Bourgogne et Franche-Comté

APARR

Association des Producteurs Rhin-Rhône

Bretagne

Ille-et-Vilaine

Comptoir du doc

Côtes-d'Armor

Double Vue

Morbihan et Finistère

Daoulagad Breizh

Centre

CICLIC

Agence régionale du Centre pour le livre,
l'image et la culture numérique

Guadeloupe

APCAG

Association Pour le développement du
Cinéma d'Art & d'essai en Guadeloupe

Ile-de-France

ACRIF

Association des Cinémas Recherche d'Ile-de-France

Languedoc-Roussillon

Languedoc-Roussillon Cinéma

Languedoc-Roussillon Livre et Lecture

Limousin

Les Yeux Verts

Martinique

Association Tchock en docs

Midi-Pyrénées

CRL Midi-Pyrénées

Centre Régional des Lettres

Nord-Pas-de-Calais

Heure Exquise !

Centre international pour les arts vidéo

Picardie

Cinéma Agnès Varda de Beauvais

Provence-Alpes-Côte d'Azur

BMVR L'Alcazar

Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

Le Mois du film documentaire est organisé grâce au soutien de :

Ministère de la Culture et de la Communication

- Direction générale des médias et des industries culturelles - Service du Livre et de la Lecture
- Secrétariat Général - Service de la Coordination des Politiques Culturelles et de l'Innovation

Centre national du cinéma et de l'image animée

Région Ile-de-France

Procirep

Scam

Institut français



Avec la participation de :

Les Actions Culturelles d'ARTE, Bibliothèque publique d'information, Planète +

Et la collaboration de nombreux partenaires professionnels et artistiques, dont :

Documentaire sur grand écran, l'Agence du court métrage, Images de la Culture, le GNCR (Groupement National des Cinémas Recherche), la BnF (Bibliothèque nationale de France) l'ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion), le Comité du Film Ethnographique et le Festival International Jean Rouch, Cinéma du réel, la Revue Images documentaires, Adav, Kyrnéa International et Passeurs d'images, Inédits, et d'autres...